

1^{ère} édition de la Parade Chevannaïse de Véhicules Anciens

Dimanche 24 juin 2018



Fiche d'inscription

Nom Prénom

Nombre de repas : x 5,00 € = €

N° Rue

C.P. Ville

Tél

Adresse électronique @

Caractéristiques du véhicule

Marque	Modèle	Année	Police d'assurance

Important : Toutes les véhicules doivent être impérativement assurées par leur propriétaire et conformes aux normes en vigueur de sécurité.

Merci de renvoyer vos inscriptions avant le 6 juin 2018 :

M. Guy Langevin
Mairie de Chevannes
2 rue du Parc
91750 Chevannes

guy.langevin@chevannes.fr

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le programme de la journée pour assurer le bon déroulement, la sécurité et ce sans être tenu de prévenir les participants.



Guy Langevin

06 43 54 34 01

guy.langevin@chevannes.fr



1^{ère} édition de la Parade Chevannaise de Véhicules Anciens

Dimanche 24 juin 2018



Convention

1 - Véhicules autorisés à participer

Tous les véhicules supérieurs à 30 ans d'âge sont acceptés ainsi que les véhicules de prestiges (cabriolets, coupés, sportives, motos, etc. ...).

2 - Déroulement

Cette parade est à but touristique sans aucun classement de quelques natures que ce soient. Elle se déroule sur le réseau routier et ne peut être assimilée à une épreuve sportive.

Le parcours proposé par l'organisation sélectionne les routes peu ou moyennement fréquentées présentant un intérêt touristique.

3 - Respect du code de la route

Les participants s'engagent à respecter le code de la route. Les infractions qu'ils auront pu commettre ne pourront être supportées par la Mairie de Chevannes, organisateur de la parade, et devront être assumées par les contrevenants ainsi que leur conséquence judiciaire.

4 - Contrôle des pièces administratives

Les conducteurs seront en possession et en mesure de présenter les documents ci-dessous énoncés:

- Permis de conduire: N°
- Carte grise du véhicule participant : N° d'immatriculation
- Certificat d'assurance (carte verte)

Ces documents seront vérifiés au départ de la parade.

5 - Vérification des véhicules à effectuer par les conducteurs

Les véhicules seront conformes à une utilisation en toute sécurité et les points suivants auront été contrôlés par les conducteurs avant le départ: pneumatiques. Freins, éclairage, essuie glaces, dispositifs individuels de sécurité (gilets jaunes, triangle).

Tout véhicule ne remplissant pas les conditions minimales de sécurité sera interdit de participation par les organisateurs sans recours possible par le conducteur.

6 - Assurance

La parade organisée par la Mairie de Chevannes est assurée par la Police Responsabilité de Chevannes. Celle-ci couvre les organisateurs de la parade.

Les propriétaires et conducteurs des véhicules restent donc responsables en totalité des accidents qu'ils pourraient occasionner vis-à-vis des tiers participants ou extérieurs à la manifestation. Ils renoncent à engager la responsabilité de la ville de Chevannes à quelque titre que ce soit durant la durée de la manifestation.

7 - Application du règlement

Du fait de son engagement, le participant s'engage à respecter les articles de la présente convention et accepte de se conformer à toutes décisions prises par les organisateurs.

Encart à remplir et à renvoyer sans le découper avec l'inscription

Nom Prénom

Véhicule Immatriculation

S'engage à respecter la convention ci-dessus énoncée en tous points .

Signature obligatoire

(Lu et approuvé, Bon pour accord)

(mention manuscrite)

